

Conseil Municipal du Mardi 14 mai 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/028 abrogeant la Délibération N°2024/024 du Conseil Municipal du 09 avril 2024

Date de la convocation : 07 mai 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 4

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI procuration à Odile BREANT, François NICOLAS procuration à Claude HAMEL, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Sylvie LAROCHE, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Afin d'accompagner la vie associative locale, il est proposé de consacrer en 2024 une enveloppe de 110 000.00 € pour les subventions aux associations, montant identique à 2023, dont 82 003 € attribués et 27 997 € en réserve pour les demandes de subventions exceptionnelles et les éventuelles aides aux sinistrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'exercice 2024,

Considérant l'examen des demandes de subvention réalisé par la commission vie associative et sportive en séance du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

1 - de voter pour l'année 2024 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-après,

ETAT SUBVENTIONS 2024		VOTE			OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
AFSI (FOOTBALL EN SALLE)	400 € (200 € versés en mai, le solde en septembre si proposition animation)	24	0	0	
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	1600 € (1 100 € versés en mai, le solde si proposition animation)	23	0	0	Hélène CHARVET intéressée personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	11 000 €	24	0	0	
VOLLEY BALL LOISIRS ISNEAUVILLE	150 €	24	0	0	
VIBG	2000 € (1500 € versés en mai, le solde si participation écoles et centre de loisirs)	24	0	0	
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €	24	0	0	
JARDINS FAMILIAUX	250 €	24	0	0	
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	10 000 €	15	0	0	Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Laurent MARCHESI, Odile BREANT, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Kenan KOC intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	300 €	23	0	0	Marie-Pierre PADULAZZI intéressée personnellement n'a pas pris part au débat et au vote

COMITE DES ANCIENS	2 000 €	22	0	0	Sylvie LAROCHE et Michel BOUTEILLER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
CLUB DE L'AMITIE	400 €	19	0	0	Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Pierre PELTIER, Odile BREANT et Marie-Pierre PADULAZZI intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
HOCKEY CLUB ISNEAUVILLE	2000 € (versement en attente d'informations renouvellement club)	23	0	0	Pierre PELTIER intéressé personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €	22	0	0	Odile BREANT et Marie-Pierre PADULAZZI intéressées personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	1 000 € (500 € versés en mai et le solde en septembre si sorties confirmées)	24	0	0	
ECOLE DE MUSIQUE BBI	41 178 € (55 élèves x 714 € = 39 270 € + subvention exceptionnelle 1 908 €)	21	0	0	Laurent MARCHESI, Sophie PAIN, Isabelle GUGUMUS intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
ISNORUN	300 €	22	0	0	Gwenaël MAGNANT et Pierre PELTIER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
BOOTCAMP	500 €	24	0	0	
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	2000 € (à verser après réception bilan) + 1200€ pour financement classe verte (CM du 06/02/24)	21	0	0	Pierre PELTIER, Hélène CHARVET, Kenan KOC intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2 000 €	24	0	0	0
ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR	1 500 €	20	0	0	Sylvie LAROCHE, Eric MAUR, Pierre PELTIER et Philippe RIVES intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote

CLUB D'ARTS ET DE LOISIRS CREATIFS	250 €	23	0	0	Pierre PELTIER intéressé personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE	150 €	24	0	0	
LUTTE CONTRE LE CANCER (BECQUEREL)	100 €	24	0	0	
ASSOCIATION CHARLINE (enfants malades)	50 €	24	0	0	
ISNORADIEUSES	500 €	22	0	0	Gwenaël MAGNANT et Pierre PELTIER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE SEINE MARITIME (aide aux jeunes sapeurs pompiers)	200 €	24	0	0	
PROTECTION CIVILE NORMANDIE SEINE	200 €	24	0	0	
AIDANCIE/CFA	75 €	24	0	0	
ENVOL ST JEAN	50 €	24	0	0	
AUTOBUS SAMU SOCIAL	100 €	24	0	0	

ASSOCIATION CLUB DE LA RONCE	500 €	19	0	0	Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Olivier ARTHUR intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
Montant réservé aux éventuelles demandes de subventions exceptionnelles, aides aux sinistrés	27 997 €	24			
TOTAL	110 000 €				

2 - d'inscrire La somme de 110 000.00 € au Budget Primitif 2024 - Chapitre 65 - Article 65748.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Pierre-Alain HIRSCH

Transmis en Préfecture : 22 mai 2024
Affichage : 22 mai 2024

Pour copie conforme,
La Maire,
Sylvie LAROCHE